

Article I : Le festival

Ce Festival, organisé par l'Institut Européen d'Écologie de Metz, se tiendra cette année du 15 au 20 Novembre 2022 au cinéma KLUB à Metz – FRANCE. Le festival a une portée internationale et de par le choix des films programmés, il souhaite valoriser l'humain et défendre une transition écologique à vision sociétale.

Il a également pour objectif de s'ouvrir socialement à un public souvent exclu ou oublié de la réflexion écologique.

Article II : L'inscription

Les représentants légaux, distributeurs, producteurs ou réalisateurs peuvent gratuitement inscrire leurs films au festival. Sa distribution dans le cadre du Festival, dans toutes ses éditions, est également gratuite et n'est pas soumise au paiement de droits de licence. La personne qui enregistre le film garantit formellement qu'elle détient tous les droits du film sur le festival ou agit avec le consentement du détenteur des droits.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **22 mai 2022**.

Article III : Les films

Les films peuvent être de tous genres (documentaires, fictions, animations), durée (courts, moyens et longs métrages) et nationalités. Les films doivent être envoyés par fichier électronique ou sous forme de lien de visionnage à destination du comité de sélection. Afin d'être éligibles, ils devront aborder les grands enjeux de la transition écologique.

Article IV : La sélection

Une commission, constituée des organisateurs du Festival, sélectionnera les films projetés en prenant en compte le respect de la thématique environnementale, la qualité cinématographique de l'œuvre ainsi que le message dont elle est vectrice.

L'annonce de la sélection officielle d'une œuvre sera communiquée par mail mi-septembre 2022. Dès lors le film ne pourra être retiré de la programmation officielle du Festival.

En cas de sélection, le festival aura besoin, en plus du matériel de présélection, d'une version en DCP, avec le script horodaté contenant la version originale et les traductions en français, impérativement avant le 30 septembre 2022. Un dossier de presse (affiche, synopsis, bande annonce...) est également requis. Les participants doivent envoyer uniquement des copies de leurs films. Le Festival ne peut être tenu responsable en cas de dommages à un master.

Article V : Le palmarès

L'édition 2022 du Festival est dotée de trois prix :

- le prix du festival
- le prix du public
- le prix européen NOE-NOAH

Article VI : Diffusion des films

Les ayants droit des films sélectionnés accordent au Festival un droit d'utilisation gratuite des extraits du film sélectionné (maximum 3 minutes) et des photographies dans les médias (presse, internet, TV), sur le site du Festival mais uniquement dans le but de promouvoir le Festival.

Ils acceptent que leur film soit diffusé sans frais de projection dans les lieux dédiés du Festival et qu'il soit mis en ligne avec un accès restreint (avec un login et un mot de passe) pour les besoins pratiques et organisationnels dans le cadre du festival, ainsi que pour le travail de la sélection.

Les films sélectionnés et/ou primés au Festival peuvent faire l'objet de projections supplémentaires au cours de l'année suivante dans le cadre des CinéMardis de la Transition Écologique.

Article VII : Responsabilité des organisateurs

Le festival assure les copies de leur date d'arrivée à Metz jusqu'à leur renvoi. En cas de sinistre, la responsabilité du festival ne sera engagée que sur la valeur de remplacement de la copie ou de la partie concernée.

L'association Institut Européen d'Ecologie et les responsables du festival sont chargés de régler tous les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus.

Ils se réservent le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation ou de toutes circonstances exceptionnelles.

Aucun dédommagement, de quelque nature que ce soit, ne pourra être consenti aux participants.

L'inscription et la participation d'un film au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article I : The festival

This Festival, organized by the European Institute of Ecology of Metz, will be held this year from 15 to 20 November 2022 at the cinema KLUB in Metz – FRANCE. The festival has an international scope and by the choice of films programmed, it wishes to value the human and defend an ecological transition to societal vision.

It also aims to open up socially to an audience often excluded or forgotten from ecological thinking.

Article II : Registration

Legal representatives, distributors, producers or directors can register their films for free at the festival. Its distribution within the framework of the Festival, in all its editions, is also free of charge and is not subject to the payment of license fees. The person registering the film formally guarantees that he or she holds all the rights to the film at the festival or acts with the consent of the rights holder.

Registration is open until May 22, 2022.

Article III : The films

Films can be of all genres (documentaries, fiction, animation), length (short, medium and feature-length films) and nationalities. Films must be sent by electronic file or as a viewing link to the selection committee. In order to be eligible, they must address the major issues of ecological transition.

Article IV : The selection

A commission, made up of the Festival organizers, will select the films to be screened, taking into account the respect of the environmental theme, the cinematographic quality of the work as well as the message it conveys.

The announcement of the official selection of a work will be communicated by email mid-september 2022. From then on, the film cannot be withdrawn from the Festival's official program.

In case of selection, the festival will need, in addition to the pre-selection material, a DCP version, with the time-stamped script containing the original version and the French translations, imperatively before September 30, 2022. A press kit (poster, synopsis, trailer...) is also required. Participants must send only copies of their films. The Festival cannot be held responsible in case of damage to a master.

Article V : The awards

The 2022 edition of the Festival is endowed with three prizes:

- the festival award
- the audience award
- the European NOE-NOAH award

Article VI : Broadcasting of films

The rightful owners of the selected films grant the Festival a free right to use extracts of the selected film (maximum 3 minutes) and photographs in the media (press, internet, TV), on the Festival site but only for the purpose of promoting the Festival.

They accept that their film will be screened free of charge in the dedicated areas of the Festival and that it will be put online with restricted access (with a login and password) for practical and organizational needs within the framework of the Festival, as well as for the work of the selection.

The films selected and/or awarded at the Festival may be the subject of additional screenings during the following year as part of the CinéMardis of the Ecological Transition.

Article VII : Responsibility of the organizers

The festival ensures the copies of their date of arrival in Metz until their return. In case of damage, the responsibility of the festival will only be engaged on the replacement value of the copy or part concerned.

The association Institut Européen d'Ecologie and the festival officials are responsible for settling all cases not provided for in the present regulations and for granting possible exemptions to the above provisions.

They reserve the right to postpone, cancel or interrupt the event according to the requirements of its operation or any exceptional circumstances.

No compensation of any kind may be granted to participants.

The registration and participation of a film in the Festival implies the unreserved acceptance of the present rules.